

**AIDES PUBLIQUES 1**
**« Compensation du Handicap » - Conseil Général - CAF - MDPH**

Organisme Evalueur	Organisme financeur	Dispositif	Public	Type d'aide	Montant	Observations	A qui s'adresser ?	
M.D.P.H. : Maison Départementale des Personnes Handicapees	Département	P.C.H - Prestation de compensation	Jusqu'à 60 ans et au-delà si le droit est ouvert avant 60 ans	Aides humaines	<b>Prestataire</b> : Tarif du service ou 17,77€/H - <b>Mandataire</b> : 13,83€/H - <b>Emploi direct</b> : 12,57€/H - <b>Aidant Familial</b> : 3,62/5,43€/H	Soumis à déclaration fiscale pour l'aidant familial	<i>A la M.D.P.H., aux assistantes sociales des établissements - services et associations pour personnes en situations de handicap</i>	
				Frais exceptionnels pour un séjour adapté	Plafonné à 1800€/3 ans, soit 50 €/mois	75% du prix dans la limite du montant maximal attribuable. Soumis à déclaration fiscale pour l'aidant familial		
				Aménagement du véhicule, surcoût des frais lié aux transports	Plafonnée à 5000€ ou 12 000€*** sur 5 ans, soit : 83,33€/mois ou 200 €/mois	***Pour les trajets entre domicile et lieu de travail ou domicile et établissement médico-social : soit en cas de transport par un tiers, soit déplacement aller et retour supérieur à 50 km. Non soumis à imposition.		
	C.A.F (Caisse d'Allocation Familiales)	A.E.E.H. de base et complément 1 à 6 (allocation éducation enfant handicapé)	Jusqu'à 20 ans	Aides humaines et surtout liés au handicap	129,21€ par mois + complément sous conditions	Droit d'option entre A.E.E.H. en P.C.H.		démarches sur Caf.fr (formulaire de demande à télécharger)
		AJPP - Allocation journalière de présence parentale	Jusqu'à 20 ans, en cas de cessation d'activité professionnelle	Aides financières	Montant journalier : 42,97€ pour couple, 51,05€ pour 1 personne	Durée maximale de 3 ans. N'est pas cumulable avec un complément AEEH		
		AAH - Allocation pour Adulte Handicapé	A partir de 20 ans	Aides humaines et surcoût lié au handicap	Aide sous conditions : montant maximum : 800.45€ par mois			

**AIDES PUBLIQUES 2**

Organismes	Dispositifs	Public	Type d'aide	Montant	Observations	A qui s'adresser ?
	VACAF - Aides aux vacances enfants	0/18 ans	Aide pour le coût du séjour	65% à 80% du coût du séjour, aide plafonnée à 700€ par enfant porteur de handicap, sous conditions de QF	Si QF <350€ : 80% du séjour Si 351<QF<500€ : 75% Si 501<QF<650€ : 65%	Contact Caf : 02 51 83 45 04  Liste des centres de vacances agréés sur vacaf.org
	VACAF - Aide aux vacances familiales de 7 à 14 jours	Familles	Aides pour le coût du séjour	55% à 95% du coût du séjour plafonné à 1800 euros si l'enfant est porteur de handicap, sous conditions de QF	Si QF <350€ : 95% du séjour Si 351<QF<500€ : 75% Si 501<QF<650€ : 55%	Contact Vacaf : contact@vacaf.org Tel : 0810 25 98 98 Liste des centres de vacances agréés sur vacaf.org

C.A.F (Caisse d'Allocation Familiales)	Aides aux vacances familiales dans les centres agréés Caf spécifiques au handicap	Familles	Type d'aide : accompagnement, préparation du séjour (accueil, aménagements, services et activités)	Aucune aide financière hormis l'aide aux vacances familiales Vacaf	8 centres de vacances agréés dont 1 en Loire-Atlantique (Soleil de Jade à Préfailles)	Contactez la conseillère en Economie sociale et Familiale Caf (ESF)
	Aide au domicile Caf	Familles allocataires Caf confrontées à un évènement fragilisant	Aide humaine pour un soutien de type matériel (ménage, cuisine) et/ou socio-éducatif	Prise en charge partielle du coût horaire selon QF, sous conditions et après diagnostic de la situation familiale. Durée et nombre d'heures réglementés.	Aide liée à une difficulté aggravante, ponctuelle qui s'ajoute au handicap, en lien avec l'annonce ou l'évolution du handicap, maladie	Contactez la conseillère en Economie sociale et familiale Caf (ESF) ou une des 4 associations partenaires : AAFP- ADT -ANAF-ADMR
	C.A.F.I.F. - Commission des Aides Financières aux Familles	Familles	Aides sur des fonds exceptionnels	A partir de 150€	Aides au cas par cas	Contactez la conseillère en Economie sociale et familiale Caf (ESF)
ANCV (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances)	APV : les Aides aux projets Vacances		Aides via un seul prescripteur, aides plafonnées à 3 avec un seul séjour par an	Variable selon les projets	Variable en fonction du projet et des ressources Politique de redistribution via des publics défavorisés (familles monoparentales, personnes âgées ou handicapées...)	
	Appel à projet ESAT / CCAH					
C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)	Variable en fonction des communes	En principe pas de limite d'âge	Variable : séjour - loisirs au quotidien stage sportif...	Aides variables souvent liées aux conditions de ressources	Exemple : Ville de La Chapelle-s/Erdre, octroi à toute personne handicapée (sans condition de ressources) de 3 bons à valoir de 25€ chacun, pour l'accès aux loisirs, soit 75€ par an. Possibilité également d'avoir une place pour un spectacle à Capellia si les bons d'accès aux loisirs ne sont pas utilisés pour l'accès à des associations.	C.C.A.S de votre commune
Prestations interministérielle d'action sociale - circulaire du 30-12-2013	<b>Inscription dans un centre de vacances « spécialisé », dans la pratique n'importe quel centre pratiquant cet accueil</b>	<b>Enfants de fonctionnaires, sans limite d'âge, fiscalement à charge</b>	<b>Journalière forfaitaire</b>	<b>20€/69J en 2013 dans la limite de 45J/an</b>	<b>Sans limitation de coefficient familial sur la base d'un imprimé type attestant de la participation de l'enfant</b>	<b>Par le fonctionnaire « Etat » à son administration de rattachement</b>
DDCS - DRJSCS - CDOS	Coupons sports : soutien aux pratiquants de sport	Pour tous	Aide financière	Aide plafonnée à 60€ pour l'achat d'une première licence (et cotisation) apportée aux personnes en situation de handicap.	Afin de faciliter l'accès à une pratique régulière. Financement CNDS, géré et coordonné par le CDOS 44.	CDOS 44 - Gwenola GUICHARD - 02 40 58 61 29 - loireatlantique@franceolympique.com - plaquette disponible en ligne